

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Éditeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

7 Mars 1888—No 10

LES

Travailleurs de la Mort

[SUITE]

— Pourquoi ? avons nous commis une faute ? Nous remplissons, au contraire, un devoir sacré, et nous rendrons à la fois service à la famille du défunt et à la justice, qui ne peut manquer de poursuivre le meurtrier. Les morts, comme les vivants, sont dans les mains de Dieu, Trag ; prend la monture par la bride, je suis déjà suffisamment chargé.

Le paysan obéit avec répugnance. Du reste, la bête du général semblait avoir peine à quitter le corps de son maître. Elle reniflait, se penchait, et poussait des hennissements plaintifs.

L'heure avancée obligea Terril et Trag à presser le pas. Cependant la nuit était tout à fait venue quand ils entrèrent dans la ville ; cinq heures sonnaient à Saint Etienne.

Le juge Horster habitait à peu de distance de la cathédrale ; les paysans connaissaient sa demeure, et Terril, plus hardi, souleva le marteau de fer de la porte, qui retomba avec un bruit sourd.

Pendant ce temps, Trag nouait la bride du cheval à un gros anneau scellé dans la muraille, à côté d'un large banc de pierre de taille.

Une servante fraîche, accorte, empressée, vint ouvrir, et, sans demander à Terril et à Trag ce qui les amenait, elles les introduisit dans une vaste pièce dallée de marbre et leur fit signe de s'asseoir.

Une minute après, le juge Horster donnait ordre à Godelive d'amener les paysans dans son cabinet.

Horster pouvait avoir soixante ans. C'était un homme bon et doux, vieilli dans la magistrature, dont le père avait exercé une autre charge, et qui remplissait ses devoirs avec autant de zèle que de douceur.

— Comment ! vous voilà, Trag ? Je suis content de vous voir, mon garçon ; mais il me semble que vous devez souhaiter dire bonjour à Marthe plus encore qu'à moi... Votre femme va bien, je l'espère...

— Très bien, Monsieur le juge, aussi bien que si Terril et moi nous ne venions pas de faire une fâcheuse rencontre.

— Vous avez été arrêtés ?

— Non, Master Horster, les morts n'arrêtent plus personne.

— Expliquez vous... fit le juge ; vous êtes un digne homme, Trag, mais je vous sais peureux ; la nuit trompe, et vous avez eu peur de votre ombre.

— Je suis peureux, c'est vrai ; monsieur le juge est bien honnête, il aurait même pu dire que je suis poltron... Que voulez vous, il y a des hommes qui naissent avec des cœurs de lièvre... c'est n'est pas ma faute, Master Horster... Mais si vous craignez que la nuit tombante et mon naturel craintif m'aient induit en erreur, demandez à Terril de vous raconter ce que nous avons vu à côté de la passerelle.

Trag tremblait si fort que Horster lui désigna un siège. Quant à Terril, il resta debout, tournant son chapeau dans ses doigts.

— Parlez, lui dit le juge, parlez, Terril.

— Eh bien ! donc, monsieur le juge, nous allions passer devant le pont du torrent, quand un cheval qui semblait sans maître a d'abord attiré notre attention... Il semblait agité, et flairait le sol, comme la monture d'un soldat qui voit son maître étendu sur le champ de bataille... Je m'approche avec Trag, et nous distinguons vers le milieu de la passerelle un homme étendu, immobile, et mort, cela est sûr...

A côté de lui se trouvait une épée, des taches de sang couvraient le sol.

— Avez vous prêté aide à ce malheureux ?

— Trag ne l'a pas voulu ; il affirme que la justice défend de toucher aux blessés et aux cadavres, et qu'on n'a pas même le droit de couper la corde d'un pendu.

— De sorte que cette homme, qui était seulement en danger peut être, est resté sans secours et trépassera par votre faute.

Il était trop pâle pour n'avoir point rendu le dernier soupir, murmura Trag.

— Oh ! fit le juge, quand parviendra-t-on à effacer certains préjugés absurdes de l'esprit des hommes ! Enfin que cela vous serve de leçon ; n'oubliez pas que les devoirs de l'humanité passent avant ceux de la justice. Vous allez me conduire à l'endroit où se trouvait le corps de ce malheureux.

Le juge frappa sur un timbre, et un valet parut.

— Courez prévenir l'huissier Sandoz, dit-il, et dites à mon secrétaire qu'il se dispose à m'accompagner... le cocher attellera la jument ; que tout soit prêt dans un quart d'heure...

Le domestique sortit, et quelques minutes après, la jument se trouvait dans les brancards d'une lourde voiture, tandis que le greffier, muni de papier et d'une écriture de corne, se préparait à suivre le juge.

Celui-ci allait s'éloigner, quand une jeune fille blonde, et qui ne semblait pas âgée de plus de seize ans, descendit précipitamment l'escalier.

— Père, dit-elle, père, tu sors à cette heure par ce froid terrible ?

— Oui, mon enfant, répondit le juge, il le faut. Ne tremble pas, ne t'inquiète point, je ne cours aucun danger, il s'agit de la constatation d'une mort violente, voilà tout.

— Oh ! l'horrible chose ! s'écria Marthe. J'entends toujours dans cette maison retentir les mots de crime et de malheur... Mais je ne trompe pas, c'est Trag ! mon bon Trag, le mari de Guelmine. Ma nourrice va bien ? Dites lui que je ne l'oublie point Trag, et qu'un printemps j'irai cueillir des aubépinas à la ferme.

— Ce nous sera un grand honneur et un grand plaisir, mademoiselle.

Le juge Horster embrassa tendrement sa fille ; puis il monta dans le carrosse avec le greffier et le secrétaire, tandis que Terril et Trag prenaient place à côté du cocher.

La route se fit rapidement et silencieusement.

Une lune brillante jetait sur le sol couvert de givre durci de grandes nappes lumineuses. L'air était froid, mais d'une pureté admirable. Il ne fallait pas plus d'une heure pour franchir la distance séparant les faubourgs de Vienne de la passerelle jetée sur le torrent glacé.

Arrivé à quelques pas, le juge descendit, et pendant que le cocher maintenait ses chevaux, Terril et Trag s'emparèrent chacun d'une des lanternes de la voiture, les baissèrent vers le sol, que, du reste, la lune éclairait déjà d'une façon suffisante.

Mais vainement le docteur, le greffier et master Wilhelm, secrétaire de Horster, cherchèrent sur la passerelle le cadavre signalé par les deux pays ; de l'homme blessé ou de l'homme mort, il ne restait aucune trace.

— Je me le disais en venant ici, fit le juge en colère ; vous êtes des peureux qui prenez les arbres pourris pour des fantômes.

— Pour peureux et même poltron, je le suis, répondit Trag, mais aveugle, grâce à Dieu, non ! D'ailleurs, nous étions deux, et Terril a vu comme moi... C'était le cadavre d'un homme de quarante ans à peu près, très blond, et portant la petite tenue d'un général... Mais tenez, master Horster, voici qui vous prouvera combien nous avons vu juste : cette épée sanglante, qui n'est pas venue là toute seule.

Trag, en promenant son fanal sur la passerelle, avait trouvé l'arme de combat de Ryswick.

Le secrétaire, suivant Terril pas à pas, poussa à son tour une exclamation :

— Une seconde épée ! fit-il.

— Oh ! fit le juge, il ne s'agirait plus d'un assassinat alors, mais d'un duel. Cherchez encore, Wilhelm...

(A suivre)

Causeries littéraires

L'abbé Maury et Mirabeau
(DE l'Univers)

(Suite)

Le décret de l'Assemblée nationale fut conforme aux conclusions de ce discours. L'hôtel des Invalides fut conservé.

Dans l'affaire d'Avignon, l'abbé Maury fut trois fois vainqueur. Le 20 novembre 1790, dans un discours magistral, il établit la légitimité de la possession du Pape, possession de plus de cinq siècles, reconnue par treize de nos rois depuis la réunion de la Provence à la couronne de France. Enfant du comtat Venaissin,

il fait l'éloge du gouvernement papal. Je suis né, dit-il sous la domination paternelle du Souverain Pontife, et je ne crains pas d'être démenti en publiant hautement que j'ai entendu bénir, dès mon enfance, cette douce souveraineté comme le plus heureux gouvernement de l'univers. Nous ne payons à notre souverain aucune espèce d'impôt. Nous vivons libres sous ses lois, et nous ne le connaissons que par sa protection et ses bienfaits. Nous partageâmes, l'année dernière, avec tout le royaume, non pas la disette, mais l'extrême cherté du pain. La bonté prévoyante de Pie VI nous envoya d'Italie des grains en abondance ; approvisionnés par ses soins, nous eûmes le bonheur de fournir à nos voisins l'exécration de ses largesses, sans lesquelles les combats de nos provinces méridionales auraient été livrés à ce fléau terrible de la famine, qui en amène toujours tant d'autres à sa suite. J'aime à rendre au Souverain Pontife, dans cette assemblée, cet hommage public de reconnaissance que lui doit mon pays. Eh ! pourquoi faut-il qu'en lui offrant dans ce moment toutes les bénédictions qu'il a droit d'attendre de ses sujets, je sois forcé d'ajouter que cet approvisionnement de grains ne lui a pas encore été payé ; que l'on a profané avec la plus sacrilège ingratitude ce grand bienfait public en employant le prix du blé, dont le Pape avait nourri le comtat de la ville d'Avignon, à corrompre la fidélité de son peuple, et à soulever les insurgés qui se sont armés contre lui de ses propres libéralités ? Ah ! gémissons, messieurs, sur les déplorables leçons que les peuples donnent quelquefois aux rois, et surtout aux bons rois ! Ce n'est presque jamais contre les tyrans qu'on se soulève ; et par je ne sais quelle fatalité trop malheureusement attestée dans toutes les histoires, c'est la bonté, c'est cette douceur trop souvent voisine de la faiblesse, qui enhardit toujours les révolutions et les révoltes. Il semble que l'on veuille désormais condamner les rois à se faire craindre s'ils veulent être respectés, je dirai plus, s'ils veulent être aimés. Hélas ! si la postérité jugeait un jour du caractère moral des princes qui régneront en Europe vers la fin du dix-huitième siècle par les révoltes continuelles qui semblent former aujourd'hui l'esprit public des nations, elle croirait que tous les trônes étaient alors remplis par des tyrans.

Eh bien, il faut la démentir d'avance. Il lui faut dire que la calomnie elle-même fut obligée de respecter la modération de ces mêmes princes, dont la rébellion ne cessa de fatiguer les vertus. Il faut lui dire qu'un petit nombre de conjurés souleva les peuples, en flattant basement toutes les passions de la multitude, ou plutôt tous ses crimes. Il faut lui dire que les nations les plus agitées n'eurent alors à reprocher aux princes que d'avoir montré un désintéressement excessif de puissance, et d'avoir oublié que l'autorité du trône, qui n'est qu'un dépôt pour les souverains, est une propriété commune et nécessaire à leurs sujets. Il lui faut dire que, loin d'avoir à se plaindre du despotisme, les insurgés profitèrent au contraire de l'absence des despotes pour énerver l'autorité légitime des rois. Il lui faut dire enfin et lui redire que le blé envoyé par le Pape aux Avignonnais pour les empêcher de mourir de faim fut vendu au profit d'une faction, qui en employa le produit à fomenter une insurrection contre le Pape, et que l'argent du souverain forma le premier trésor des rebelles.

C'est dans ce discours que se trouve cette image, dont se parera plus tard M. Dapuin, après avoir pris soin de la décamer : « La ligue exécrable qui s'est formée contre les souverains est une épée nue dont la pointe se montre en mille endroits différents et dont la poignée est à Paris. »

Sans se prononcer sur la question de souveraineté, l'Assemblée en décréta l'ajournement indéfini.

Elle reparut au mois de mai 1791. Une députation des clubs d'Avignon et des bandes de pétitionnaires recrutés dans les faubourgs de la capitale vinrent sommer les députés, sous peine de mort, de voter la réunion d'Avignon à la France. « L'argument est en forme, dit Maury, et j'avoue que la liberté de nos opinions ne saurait être mieux constatée. » C'était le 3 mai 1791. Maury prononce un discours non moins éloquent que celui du 20 novembre 1791. A l'appel nominal, le projet de réunion est repoussé par une majorité de plus de cent voix, 487 contre 216.

Le lendemain, au début de la séance, la minorité, profitant de l'absence d'un nombre considérable de membres, réussit à faire réformer la décision de la veille et obtint, que dans le procès-verbal, le mot *déclare* sera substitué à celui de *décède*. Par suite de cet escamotage, la question fut discutée de nouveau le 24 mai 1791. Ce jour-là, troisième grand discours de l'abbé Maury, qui pouvait entendre de la tribune les cris de mort proférés contre lui, aux portes mêmes de la salle, par la foule entassée sur la terrasse des Tuileries. A l'appel nominal, la majorité contre le projet de réunion fut de 374 voix contre 368. Maury triomphait pour la troisième fois.

L'abbé Maury, nous venons de le voir, malgré les conditions défavorables dans lesquelles il soutenait la lutte, ne laissait pas d'être victorieux quelquefois. Mais, même quand il avait contre lui les scrutins, est-il vrai de dire qu'il était *écasé* ? En aucune façon, puisque Mirabeau lui-même reconnaît qu'il ne parvenait pas à « battre » son rival lorsque celui-ci avait raison. Et comment ne pas reconnaître aujourd'hui que, dans presque toutes leurs rencontres sur la plupart des grandes questions qui furent l'objet de leurs débats, la raison était du côté de l'abbé Maury ? Il avait raison sur la question de la souveraineté du peuple, — raison sur la question de la confiscation des biens du clergé, — raison sur la question du droit de paix et de guerre, — raison sur la question des assignats, — raison sur la question de la constitution civile du clergé.

Aussi bien l'abbé Maury, — et c'est un point que l'on ne fera sans doute pas difficulté de reconnaître, — était très supérieur à Lamourette et à Reybaz, à Etienne Dumont et à Pellenc. Or, c'est Lamourette qui a composé le discours de Mirabeau sur la constitution civile du clergé ; c'est Reybaz qui a fait celui sur les assignats ; c'est Pellenc qui a écrit celui sur le droit de paix et de guerre ; c'est également Pellenc qui est l'auteur de celui sur la confiscation des biens du clergé. A l'occasion de ce dernier discours, Etienne Dumont rapporte, dans ses « Souvenirs » une bien curieuse anecdote :

Un discours de Pellenc, sur les biens de l'Eglise, me rappelle, dit-il, une scène dont je fus témoin, par hasard. Je ne l'avais pas entendu, Maury s'était levé pour le réfuter et avait eu un très grand succès. Mirabeau, très peu en état de suivre l'abbé Maury dans tous les détours d'une question de ce genre, avait demandé la parole pour le lendemain. Arrivé chez lui, il fait demander Pellenc, qu'on ne trouve pas ; il expédie deux ou trois messages, on revient sans savoir où il est ; vers le soir, l'inquiétude de Mirabeau augmente ; il faisait partir de nouveaux courriers, lorsque enfin Pellenc arriva. Comme je voyais l'homme en colère et que ses éclats devenaient humiliants en présence d'un tiers, je me retirai dans un cabinet à porte vitrée, que je fermai sur moi ; mais je ne pus pas perdre un mot de cette tempête qui fondit sur le pauvre Pellenc : « Etiez-vous à l'Assemblée ? — Non. — Comment ! Vous n'y étiez pas ? Voilà vos procédés à mon égard ! Voilà les embarras où vous me jetez ! Maury a parlé pendant une heure... Que pouvez-vous répondre à un discours que vous n'avez pas entendu ? Vous aimeriez mieux en écrire un autre contre moi, je vous connais bien ; mais je vous déclare qu'il me faut pour demain matin une réfutation complète. Vous trouverez dans les papiers du soir quelque extrait de son discours. » Pellenc fit quelques difficultés et proposa un renvoi ; la question pouvait s'ajourner, etc. Mirabeau le prit à la gorge et le poussa contre un mur, et lui dit qu'il voulait être servi sans délai, et qu'il n'avait qu'à prendre garde à sa conduite. Pellenc, ses humeurs ainsi préparées pour l'éloquence et le travail, se retira vers sept heures du soir ; et ce qui m'a paru presque incroyable, c'est que le lendemain, à sept heures du matin, je reçus de Mirabeau un énorme cahier et un billet qui me conjurait de jeter les yeux sur la production nocturne de Pellenc, de donner quelque soin particulier au commencement et à la fin, et de la lui envoyer à midi à l'Assemblée. Je me mis à lire ce discours, et je fus étonné de la marche des idées, de la force de l'argumentation, de l'enchaînement logique de toutes les parties, de la subtilité de la réfutation dans les occasions où Maury avait eu l'avantage... J'envoyai le cahier à Mirabeau, en l'assurant qu'il « pouvait le lire » sans se compromettre. Je n'avais fait qu'élarguer

quelques superfluités, et j'étais dans l'étonnement de la facilité et de la dialectique de cet ouvrage.

Ces pièces, qu'il n'avait pas composées, Mirabeau les « lisait » en effet, ou plutôt les jouait avec un art consommé. « Ah ! monsieur, vous avez manqué votre vocation ! » lui disant un jour naïvement Molé, de la Comédie Française. Barnave, qui le comparait « à Mlle Saint-Val l'année », nous apprend que « ceux qui lui ont entendu prononcer dans les Jacobins son ouvrage sur les successions et qui l'ont entendu lire après sa mort par un homme qui, cependant, débite très bien, avaient peine à croire que ce fût le même. »

Acteur de génie, Mirabeau faisait merveille dans ce rôle singulier d'orateur qui ne fait pas ses discours ; mais il n'était pas assez maître de son sujet pour répliquer toujours avec succès. Etienne Dumont le constate en ces termes :

Mirabeau saisisait superficiellement et n'approfondissait rien... Il embrassait trop et ne méditait pas pas assez... Il lui arrivait de ne connaître rien sur la question au delà de son discours et de ne les posséder pas même assez pour reproduire les arguments sous les formes de la réplique... Il ne savait pas réfuter avec méthode ; aussi était-il réduit à abandonner des motions importantes lorsqu'il avait lu son discours et, après une entrée brillante, il disparaissait et laissait le champ libre à ses adversaires.

L'abbé Maury, au contraire, toujours prêt sur tous les sujets, armé d'une érudition prodigieuse, triomphait surtout dans les répliques. Dans la discussion sur la souveraineté du peuple, comme il venait d'établir que la souveraineté découle de Dieu même, Mirabeau le défia de citer un seul homme de bon sens qui eût soutenu « cette ineptie ». Aussitôt, avec sa merveilleuse mémoire, Maury se mit à citer la belle page où David Hume a établi que Dieu n'avait pas pu vouloir que les hommes ne fussent point gouvernés. Et quand il eut fini : « En avez-vous assez, monsieur de Mirabeau ? dit-il. Je vous fais grâce de dix citations pareilles. »

A un autre moment, dans la même discussion, Mirabeau lui ayant jeté un nouveau défi, appuyé par les clameurs de la majorité et du peuple des tribunes, l'abbé Maury, dominant le tumulte, dit à son redoutable adversaire :

« Je ramasse le gant que votre superbe ignorance me jette avec un dédain qu'elle expiera bientôt. Je consens volontiers qu'on vous applaude, pourvu que l'on m'écoute. Obtenez-moi donc du silence, si vous croyez réellement triompher de mes principes ; car au milieu du bruit, vous ne triompheriez que de mes poumons !... »

Puis, le silence s'étant fait, il réfuta les théories de Mirabeau sur un prétendu contrat social ayant existé à l'origine entre le peuple et son souverain ; il ne laisse debout aucune parole opposée à la sienne, et parvenu au terme de ses démonstrations, il termine son discours, l'un des plus beaux qu'il aient retenti à la tribune de l'Assemblée constituante, par ces paroles dont les événements allaient se charger de faire une prophétie :

« Hélas ! il (le peuple) n'est encore parmi nous que spectateur de la Révolution, mais il en sentira bientôt tout le poids. Il va être mis en action, et ce sera qu'à ses dépens de son bonheur et de son repos qu'il servira votre ambition et vos vengeances. Il éprouvera, ce peuple égaré, que sa propre autorité est un fléau pour lui, que lui seul peut se faire tous les maux auxquels il se dévoue, et qu'il lui serait infiniment moins funeste d'être opprimé que d'être puissant. Il se traitera ainsi de crimes en malheurs et de malheurs en crimes, dira-t-il pendant un règne ou durant un rêve si convulsif et si court, jusqu'à ce que, épuisé par son délire, ses désastres et ses forfaits, dégoût d'illusion et las de toute puissance, il trouve enfin un asile dans le despotisme, en attendant ses défaillantes mains aux fers d'un maître absolu qui daignera délivrer de ses propres fureurs. O vous qui parlez encore de bonheur aux nations, en prostituant ainsi à la multitude la suprême puissance, ouvrez les yeux : voilà le tableau en action de la souveraineté du peuple. Tel sera, tel est déjà le règne de ce peuple français, que nous avons vu si tranquille et si grand sous l'empire accoutumé de ses rois. »

Huit jours avant l'ouverture de la discussion sur les assignats, l'abbé Maury proposa, en pleine séance, à Mirabeau, de vider entre eux ce grand

débat, non en prononçant l'un et l'autre une harangue, mais en se plaçant l'un à la tribune, l'autre au bureau, en luttant face à face, pied à pied, chacun attaquant et se défendant tour à tour, opposant argument à argument, ne laissant aucune objection sans réponse, aucune allégation, aucun fait sans une contradiction immédiate. Après avoir formellement accepté ce duel oratoire, Mirabeau finit par s'y refuser, malgré les sommations trois fois répétées de son rival. Maury rappela l'infidélité de Mirabeau à cet engagement, au début de son discours sur les assignats :

« Je m'étais, dit-il, préparé à soutenir aujourd'hui un combat dans cette assemblée, et non pas à y prononcer un discours. M. de Mirabeau, qui avait d'abord loyalement ramassé le gant que je lui avais jeté en votre présence, c'est ensuite refusé constamment à un mode de discussion qui aurait résolu tous nos doutes et qui aurait dissipé tous les vains prestiges de l'éloquence. Je regretterai toute ma vie ce dialogue intéressant que nous avions annoncé à l'Europe entière ; et mes regards cherchent encore dans ce moment M. de Mirabeau sur cette même arène, où au milieu de tant d'adversaires de mon opinion, je me vois réduit avec douleur à la solitude du monologue. »

Ces faits, ces incidents d'une lutte à jamais mémorable, d'autres encore que je pourrais citer, si l'espace ne me faisait défaut, montrent que l'abbé Maury n'était point un rhéteur, comme l'on dit trop légèrement les historiens de la Révolution française, et comme M. Anlad a eu le tort de le répéter après eux. C'était un *debater* puissant en même temps qu'un éloquent orateur. Il n'est que juste de dire qu'il partageait avec Mirabeau l'honneur d'avoir été parmi nous le créateur de l'éloquence parlementaire.

III

Son courage était à la hauteur de son talent. Ni les violences la majorité ne le pouvaient intimider, ni les menaces des tribunes, ni les cris de mort de la populace qui l'attendaient aux portes de la salle. « Les tribunes publiques, raconte Lacretelle dans ses intéressants *Souvenirs*, tournaient sur les orateurs du côté droit à chacune de leurs paroles les plus fières et les plus ardentes. Au dehors, ils étaient poursuivis de huées ou de vociférations homicides par des groupes effroyables, répandus sur la terrasse des Feuillants. L'abbé Maury se défendait tantôt par saillies originales tantôt par des quolibets peu ecclésiastiques, ce qui désarmait la multitude et amusait les mégères. »

Plusieurs de ces saillies de l'abbé Maury sont restées célèbres. Chacun sait son fameux mot à la foule qui criait en le voyant passer : « A la lanterne ! » — « Eh bien ! quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair ? » Un autre jour, à l'issue d'une séance, comme il traversait les Tuileries, suivi d'une foule menaçante, un misérable, armé d'un couperet, s'approche et s'écrie : « Où est-il, cet abbé Maury ? Je vais l'envoyer dire la messe à tous les diables. » L'abbé s'arrête, tire de sa poche deux pistolets qu'il portait par précaution, et dit à l'homme : « Tiens, voilà deux burettes pour la servir ! »

Ces anecdotes sont partout. En voici une qu'aucun des historiens de l'abbé Maury ne paraît avoir connue, et que je suis heureux de pouvoir signaler à Mgr Ricard, en vue d'une prochaine édition de son intéressant volume. Je l'emprunte à un journal du temps, la « Feuille du jour », numéro du jeudi 3 février 1791.

L'abbé Maury passait hier dans une rue dont une foule considérable obstruait l'extrémité. L'abbé double le pas, se fait jour dans la presse et pénètre. C'était un misérable curé de village qui s'était avisé de convenir qu'il ne prêtait pas le serment et que, forcé de quitter sa province, il cherchait asile dans Paris. Les personnes auxquelles il s'était adressé l'avaient saisi comme un « calotin » réfractaire et l'allaient prendre, ainsi qu'il est juste. « Arrêtez, dit l'abbé Maury, que faites-vous là ? prendre un prêtre imbécile qui ne sait seulement pas quel est le serment qu'il rejette et dont l'exemple ne saurait être dangereux ! C'est l'abbé Maury qu'il faut prendre ; le connaissez-vous ? — Non. — Eh bien ! c'est moi. » Des cris de joie et d'approbation partent de tous côtés. L'abbé

débat, non en prononçant l'un et l'autre une harangue, mais en se plaçant l'un à la tribune, l'autre au bureau, en luttant face à face, pied à pied, chacun attaquant et se défendant tour à tour, opposant argument à argument, ne laissant aucune objection sans réponse, aucune allégation, aucun fait sans une contradiction immédiate. Après avoir formellement accepté ce duel oratoire, Mirabeau finit par s'y refuser, malgré les sommations trois fois répétées de son rival. Maury rappela l'infidélité de Mirabeau à cet engagement, au début de son discours sur les assignats :

« Je m'étais, dit-il, préparé à soutenir aujourd'hui un combat dans cette assemblée, et non pas à y prononcer un discours. M. de Mirabeau, qui avait d'abord loyalement ramassé le gant que je lui avais jeté en votre présence, c'est ensuite refusé constamment à un mode de discussion qui aurait résolu tous nos doutes et qui aurait dissipé tous les vains prestiges de l'éloquence. Je regretterai toute ma vie ce dialogue intéressant que nous avions annoncé à l'Europe entière ; et mes regards cherchent encore dans ce moment M. de Mirabeau sur cette même arène, où au milieu de tant d'adversaires de mon opinion, je me vois réduit avec douleur à la solitude du monologue. »

Ces faits, ces incidents d'une lutte à jamais mémorable, d'autres encore que je pourrais citer, si l'espace ne me faisait défaut, montrent que l'abbé Maury n'était point un rhéteur, comme l'on dit trop légèrement les historiens de la Révolution française, et comme M. Anlad a eu le tort de le répéter après eux. C'était un *debater* puissant en même temps qu'un éloquent orateur. Il n'est que juste de dire qu'il partageait avec Mirabeau l'honneur d'avoir été parmi nous le créateur de l'éloquence parlementaire.

Son courage était à la hauteur de son talent. Ni les violences la majorité ne le pouvaient intimider, ni les menaces des tribunes, ni les cris de mort de la populace qui l'attendaient aux portes de la salle. « Les tribunes publiques, raconte Lacretelle dans ses intéressants *Souvenirs*, tournaient sur les orateurs du côté droit à chacune de leurs paroles les plus fières et les plus ardentes. Au dehors, ils étaient poursuivis de huées ou de vociférations homicides par des groupes effroyables, répandus sur la terrasse des Feuillants. L'abbé Maury se défendait tantôt par saillies originales tantôt par des quolibets peu ecclésiastiques, ce qui désarmait la multitude et amusait les mégères. »

Plusieurs de ces saillies de l'abbé Maury sont restées célèbres. Chacun sait son fameux mot à la foule qui criait en le voyant passer : « A la lanterne ! » — « Eh bien ! quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair ? » Un autre jour, à l'issue d'une séance, comme il traversait les Tuileries, suivi d'une foule menaçante, un misérable, armé d'un couperet, s'approche et s'écrie : « Où est-il, cet abbé Maury ? Je vais l'envoyer dire la messe à tous les diables. » L'abbé s'arrête, tire de sa poche deux pistolets qu'il portait par précaution, et dit à l'homme : « Tiens, voilà deux burettes pour la servir ! »

Ces anecdotes sont partout. En voici une qu'aucun des historiens de l'abbé Maury ne paraît avoir connue, et que je suis heureux de pouvoir signaler à Mgr Ricard, en vue d'une prochaine édition de son intéressant volume. Je l'emprunte à un journal du temps, la « Feuille du jour », numéro du jeudi 3 février 1791.

L'abbé Maury passait hier dans une rue dont une foule considérable obstruait l'extrémité. L'abbé double le pas, se fait jour dans la presse et pénètre. C'était un misérable curé de village qui s'était avisé de convenir qu'il ne prêtait pas le serment et que, forcé de quitter sa province, il cherchait asile dans Paris. Les personnes auxquelles il s'était adressé l'avaient saisi comme un « calotin » réfractaire et l'allaient prendre, ainsi qu'il est juste. « Arrêtez, dit l'abbé Maury, que faites-vous là ? prendre un prêtre imbécile qui ne sait seulement pas quel est le serment qu'il rejette et dont l'exemple ne saurait être dangereux ! C'est l'abbé Maury qu'il faut prendre ; le connaissez-vous ? — Non. — Eh bien ! c'est moi. » Des cris de joie et d'approbation partent de tous côtés. L'abbé

débat, non en prononçant l'un et l'autre une harangue, mais en se plaçant l'un à la tribune, l'autre au bureau, en luttant face à face, pied à pied, chacun attaquant et se défendant tour à tour, opposant argument à argument, ne laissant aucune objection sans réponse, aucune allégation, aucun fait sans une contradiction immédiate. Après avoir formellement accepté ce duel oratoire, Mirabeau finit par s'y refuser, malgré les sommations trois fois répétées de son rival. Maury rappela l'infidélité de Mirabeau à cet engagement, au début de son discours sur les assignats :

« Je m'étais, dit-il, préparé à soutenir aujourd'hui un combat dans cette assemblée, et non pas à y prononcer un discours. M. de Mirabeau, qui avait d'abord loyalement ramassé le gant que je lui avais jeté en votre présence, c'est ensuite refusé constamment à un mode de discussion qui aurait résolu tous nos doutes et qui aurait dissipé tous les vains prestiges de l'éloquence. Je regretterai toute ma vie ce dialogue intéressant que nous avions annoncé à l'Europe entière ; et mes regards cherchent encore dans ce moment M. de Mirabeau sur cette même arène, où au milieu de tant d'adversaires de mon opinion, je me vois réduit avec douleur à la solitude du monologue. »

Ces faits, ces incidents d'une lutte à jamais mémorable, d'autres encore que je pourrais citer, si l'espace ne me faisait défaut, montrent que l'abbé Maury n'était point un rhéteur, comme l'on dit trop légèrement les historiens de la Révolution française, et comme M. Anlad a eu le tort de le répéter après eux. C'était un *debater* puissant en même temps qu'un éloquent orateur. Il n'est que juste de dire qu'il partageait avec Mirabeau l'honneur d'avoir été parmi nous le créateur de l'éloquence parlementaire.

Son courage était à la hauteur de son talent. Ni les violences la majorité ne le pouvaient intimider, ni les menaces des tribunes, ni les cris de mort de la populace qui l'attendaient aux portes de la salle. « Les tribunes publiques, raconte Lacretelle dans ses intéressants *Souvenirs*, tournaient sur les orateurs du côté droit à chacune de leurs paroles les plus fières et les plus ardentes. Au dehors, ils étaient poursuivis de huées ou de vociférations homicides par des groupes effroyables, répandus sur la terrasse des Feuillants. L'abbé Maury se défendait tantôt par saillies originales tantôt par des quolibets peu ecclésiastiques, ce qui désarmait la multitude et amusait les mégères. »

Plusieurs de ces saillies de l'abbé Maury sont restées célèbres. Chacun sait son fameux mot à la foule qui criait en le voyant passer : « A la lanterne ! » — « Eh bien ! quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair ? » Un autre jour, à l'issue d'une séance, comme il traversait les Tuileries, suivi d'une foule menaçante, un misérable, armé d'un couperet, s'approche et s'écrie : « Où est-il, cet abbé Maury ? Je vais l'envoyer dire la messe à tous les diables. » L'abbé s'arrête, tire de sa poche deux pistolets qu'il portait par précaution, et dit à l'homme : « Tiens, voilà deux burettes pour la servir ! »

Maury prit sous sa protection le prétre pâle et tremblant, le conduisit dans sa maison et lui donna des secours.

(A suivre)

SOMMAIRE

FEUILLETON. — Les travailleurs de la mort	
Canaries littéraires	
Correspondance d'Ottawa	
Les conférences	
Petite gazette	
Parlement fédéral	
Commission du Travail	
Echos d'Ottawa	
Dépêches	
Echos	

ANNONCES NOUVELLES

Dans la Cour Supérieure. — A. Bender.	
Liaison générale	
Les varices d'alpiaz	
Ligue Allan pour la 4ème page	
Coupons : Coupons 1 — Behan Brothers	
Nouveau recueil de la neuvaie à St-Joseph — N. S. Hardy	

CANADA

QUEBEC, 7 MARS 1888.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

OTTAWA, 5 mars 1888.

La session n'a pas encore atteint sa période animée. Cependant nous touchons à quelques débats plus émouvants que la routine quotidienne. M. Laurier, d'ici à la fin de la semaine, doit saisir la Chambre de la destitution des trois traducteurs libéraux, dont je vous ai parlé dans ma dernière.

L'opposition entend faire du tapage avec cet incident. Il ne faut pas lui disputer ce bonheur. M. Laurier prétend que l'Orateur n'avait pas le droit de faire cette destitution. Je vous exposerai fidèlement ses arguments à l'appui de cette proposition.

Tout le monde remarque ici, avec satisfaction que les relations sont on ne peut plus courtoises entre les leaders de la chambre, Sir John et M. Laurier. Il en est de même de Sir Hector Langevin, lorsque le premier-ministre s'absente. Tant mieux ; la dignité et la célérité des procédures n'ont qu'à y gagner.

La motion de Sir Richard Cartwright, au sujet de la réciprocité commerciale va aussi occasionner une intéressante passe d'armes. Mais la déclaration de Sir Charles au sujet de l'offre faite par les plénipotentiaires britanniques quant à l'extension de nos relations commerciales, enlève à l'opposition une partie du terrain sur lequel elle voulait manœuvrer. Cette déclaration est très importante, et j'ai grande hâte de voir le texte du protocole mentionné par Sir Charles Tupper. Il serait donc avéré que les commissaires américains ont repoussé un traité commercial ! Que vont dire les partisans de l'Union ?

Une grande innovation ! Le ministre des Finances a soumis ses estimés avant de prononcer son discours sur le budget. Cela se pratique fréquemment en Angleterre. Evidemment la session ne sera pas longue. Je crois bon de les intercaler ici.

Service	1888-89	Aug.	Dim.
Dette publique y compris les fonds d'amortissement	11,875,381	203,302	
Dépense de gérance	185,018	8,389	
Gouv. civil	1,304,524	32,262	
Administration de la justice	686,070	14,100	
Police	16,500		
Pénitenciers	357,331	8,233	
Législatif	709,080		1,511
Arts, agriculture et statistiques	147,950		101,833
Immigration	116,389		113,136
Quarantaine	78,865		891
Pensions	336,391		21,419
Milice	1,326,500		32,583
Chemin de fer (revenu)	273,850		78,536
Travaux Publics			
Subsidés pour les malles transatlantiques	1,755,360		735,140
Service fluvial et océanique			347,473
Phares, etc.	207,000		39,550
Institutions scientifiques	61,250		
Hôpitaux de marine			
Marins en détresse	62,000		
Inspecteurs de bateaux à vapeur	25,000		
Pêcheries	375,500		25,500

PETITE GAZETTE

— Nous lisons dans le *Journal des Trois-Rivières*, en date du 5 mars :
Le Rvd Mes. J. Caron professeur du séminaire de St Hyacinthe était samedi en cette ville pour assister aux funérailles de la Rvde Mère St-Charles du monastère des Dames Ursulines.
— C'est demain qu'a lieu le départ de six religieuses Ursulines de cette ville pour les Etats-Unis où elles vont fonder à Waterville, Maine, une nouvelle maison de leur Ordre.

La compagnie du chemin de fer de Témiscouata se propose de demander au parlement l'autorisation d'augmenter son capital et de construire un embranchement.

La législature de l'île du Prince-Edouard est convoquée pour samedi prochain. La députation est composée de 50 membres.

Du Monde :

Le R. P. Augier n'est pas parti samedi pour Québec, mais pour Ottawa, où il prêche le carême, chaque dimanche. Il est revenu du couvent des Sœurs de Sainte Anne.

Il n'est pas probable que l'hon. sénateur Fortin puisse se rendre à Ottawa durant la présente session. Depuis près d'un mois, il a été retenu à Laprairie par la maladie et il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame.

Nous souhaitons au commandant prompt retour à la santé.

Toute une colonie canadienne à Cannes, cet hiver, dit le *Paris-Canada* : M. et Mme Arthur Hamel, M. et Mme Gaspard Le Moine, M. Jules Le Moine, M. et Mme Pouliot, qui viennent d'y arriver de Pau et y passeront le reste de l'hiver. M. et Mme Dumoulin y reviendront bientôt après un voyage en Algérie, en Tunisie et en Italie.

M. et Mme C. E. Belle sont à San Remo, où Mme Molson et Mlle Skafie ont passé quelque temps et qu'elles viennent de quitter pour Alger.

M. de Saint-George, l'abbé Dupuis, le docteur Prieur et M. Tompkins viennent de rentrer à Paris.

M. et Mme Bickford resteront à Rome jusqu'au printemps.

Le juge Routhier et Mlle Routhier seront de retour à Paris mi-avril, après une excursion en Allemagne.

M. de Martigny, après avoir voyagé par toute l'Espagne et le Portugal, poussé une pointe à Tanger, visité l'Algérie, passé quelques jours à Malte, est en Egypte et compte aller jusqu'en Palestine.

Parlement Fédéral

OTTAWA, 6 mars 1888.

Les projets de lois suivants sont lus pour la première fois et soumis à la chambre :
M. PERLEY (Assiniboia). — Pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer Chinook Belt et Rivière à la Paix.

M. FERGUSON (Welland). — A propos de la compagnie du pont et tunnel du chemin de fer de la rivière Ste-Claire.

M. FERGUSON (Welland). — Relatif à la compagnie de chemin de fer du Grand-Ouest, lac Ontario et Junction.

M. MONTAGUE. — Pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer de Collingwood et de la baie de Quinte.

M. DAWSON. — A propos de la compagnie de chemin de fer Port Arthur, Duluth et Ouest.

M. McDUGALL (Rictou). — Pour constituer légalement la compagnie d'assurance de l'Est.

M. GRANDBOIS. — Pour réduire le capital actions de la Banque Nationale.

M. WHITE (Renfrew). — A propos de la compagnie d'améliorations du haut de l'Ottawa.

L'Orateur soumet le jugement du juge Taschereau déclarant nul l'élection du comté de l'Assomption. Il soumet aussi la sentence de la Cour Suprême renvoyant l'appel pour manque de juridiction. L'Orateur déclare enfin qu'il a émané son mandat pour un bref pour une nouvelle élection.

Il soumet encore le jugement de la Cour Suprême renvoyant les appels pour défaut de juridiction dans les élections contestées de l'Islet et Montmorency.

LA LOI DES CHEMINS DE FER

L'hon. M. POPE — soumet un projet de loi intitulé : "Acte modifiant l'acte des chemins de fer."

Le but de ce bill est de régler certaines questions entre les marchands et les compagnies de chemins de fer.

Sir Chs. Tupper. — En réponse à Sir Cartwright, Sir Chs. Tupper dit qu'il n'a pas encore reçu la permission de déposer sur le bureau de la chambre les propositions et contre-propositions soumises par les commissaires anglais et américains à la conférence des pêcheries, et relatives aux relations de commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

Sir Chs. Tupper propose de remettre confidentiellement au chef de l'opposition et à Sir Cartwright les documents qu'il n'a pas encore obtenu la permission de soumettre à la chambre.

Sir Chs. Tupper dit qu'il est en communication avec Sir Lionel West pour obtenir la permission de soumettre ces documents à la chambre.

Sir Chs. Tupper propose ensuite que la chambre se forme en comité des subsides.

M. MILLS dit qu'il croit que l'acte de tempérance du Canada aurait besoin de quelques amendements. Le gouvernement a inséré cet acte dans la loi statutaire et l'expérience a prouvé que des amendements étaient nécessaires pour rendre cet acte efficace. Il propose en amendement qu'il soit résolu : "Que dans l'opinion de cette chambre c'est le devoir du ministère de soumettre au parlement une mesure renfermant de telles dispositions qu'elles enlèvent tous les embarras légaux à l'efficacité de l'acte de tempérance du Canada."

Sir Joux dit que l'honorable député a parlé "d'empêchements légaux" mais qu'il n'a pas dit quels étaient ces empêchements. Il faudrait, dit Sir Joux, savoir qu'ils existent avant de pouvoir y remédier. (Ecoutez ! Ecoutez !) Puis Sir Joux continue. Cette mesure, qui a été mise dans les statuts, a été en force dans grand nombre de comtés et nulle part on s'est plaint qu'il y eut des empêchements légaux.

La résolution que l'on propose est si vague que cette chambre ne saurait s'en occuper. Cette motion est faite par l'honorable député dans un bon but sans doute, mais quelques uns d'entre nous n'apprécient pas assez les motifs de cet honorable député pour voter en faveur de sa motion.

L'hon. M. LAURIER dit : Il n'y a pas d'aveugles pires que ceux qui ne veulent point voir. L'acte Scott a été dans bien des cas complètement impossible à mettre à exécution et c'était le devoir du gouvernement de le mettre à effet. C'est aussi le devoir du gouvernement d'obtenir une opinion de la chambre. Le peuple n'a placé des ministres au pouvoir que pour qu'ils consultent l'opinion de ses représentants sur des questions de ce genre. Si l'acte Scott est bon, qu'on le mette à exécution, et s'il est mauvais, qu'on l'annule ou qu'on l'amende.

Les partisans de la tempérance disent actuellement que cette loi est déficiente, et c'est le devoir du gouvernement de porter remède à ce mal.

M. Jamieson, Cartwright, Foster, Davies Haggart, McDonald (Huron), Freeman, Scrivner, Fisher, Wilson et Patterson (Brant), continuent le débat.

On prend ensuite le vote qui donne le résultat suivant : pour la motion 57, contre 109.

La chambre se forme ensuite en comité des subsides et adopte l'item relatif au bureau du gouverneur général.

La chambre s'ajourne à 6 hrs. p. m.

ECHOS D'OTTAWA

La majorité ministérielle a été de 52 voix. C'est à peu près le chiffre que nous avions prévu.

On a remarqué que tous les conservateurs nationaux ont marché marché avec le gouvernement sur la motion de M. Mills.

Lundi, sir Richard Cartwright demandera au gouvernement qu'elle est la somme totale réclamée par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour travaux faits ou devant être faits par elle sur les diverses sections de la ligne construites par le gouvernement dans la Colombie Britannique, afin de mettre le chemin dans l'état que l'on prétend avoir été convenu.

M. Dessaint, député libéral de Kamouraska, a voté hier soir avec le gouvernement sur la question du *Scott Act*.

Le comité nommé pour s'enquérir des faits relatifs aux organisations de commerce (*combinés*) s'est réuni hier matin et a choisi M. Clark Wallace pour son président. Il a été résolu sur motion, d'assigner les personnes suivantes comme témoins devant le comité : Charles Stark, Toronto, J. A. Mathewson, Light bound, relativement aux organisations sur les sucres ; le secrétaire de la *Coal Cartage Co.*, G. Wood, Geo. Harris, ces deux derniers d'Ottawa, à propos d'organisations pour le charbon.

Il a été déclaré devant le comité qu'il existait bien d'autres organisations pour diverses marchandises. Le comité a adopté une motion autorisant son président à donner avis dans les journaux qu'il jugera convenables de convoquer toutes personnes pouvant donner des renseignements sur les *combinés* pour faire preuve devant le comité. Le mode d'action du comité sera agrandi et il s'occupera des organisations de compagnies d'assurances.

COMMISSION DU TRAVAIL

6 mars.

SÉANCE DU MATIN

WILLIAM LEE, marchand tailleur, emploie 15 à 25 ouvriers des deux sexes, les hommes en général ont \$7 par semaine, et les femmes \$3, plusieurs travaillent à la maison. En général les hommes travaillent mieux que les femmes. Un pantalon coûte 50 cts., une veste, même prix, un habit, \$1.50. Les gages se paient le samedi soir.

JOSEPH SANSCHAGRIN, contre-maître à la boulangerie Hethrington : —

En hiver, les boulangers travaillent 10 à 12 heures, et 12 à 14. Les hommes travaillent la nuit. Les uns commencent à 5 hrs., et d'autres à 6 hrs. Les ouvriers se divisent en deux équipes. Il serait avantageux pour tout le monde que l'ouvrage serait fait le jour. Les gages sont de \$7, et \$3 piastres de plus pour les contre-maitres. En été, les gages montent à \$8 et les contre-maitres de plus à peu près ; le quart des garçons boulangers travaillent pour beaucoup moins. Il n'y a pas d'apprentis qui travaillent à la boutique. Les boulangeries en général sont très sales. Depuis 5 ou 6 ans, le témoin n'a jamais vu d'inspecteur de pains. Il se fait beaucoup de mauvais pains et poudrés légers. La chaleur est de 800 à 900 dans la boutique. Il n'y a aucune matière colorante dans les gâteaux ; des œufs, de la fleur et de l'eau, c'est tout.

EDMOND SANSCHAGRIN, boulanger chez M. Hethrington. — Le système d'apprentissage est déficient. Des apprentis sont trop peu de temps en service. Au bout d'un an ils gagnent comme un bon ouvrier. Les heures de travail sont de 12 à 14 heures et les gages sont de \$7 à \$8. Le jour qu'on fait le levain, il faut aller à la boutique de midi à 2 hrs. de sorte qu'il reste peu de temps à se reposer ce jour-là. Le témoin est d'avis qu'il serait désavantageux que les ouvriers travaillent à la pièce au lieu de travailler à la journée, parce qu'à Québec, l'hiver, l'ouvrage diminue et par conséquent la demande de pain est moins forte.

Depuis quelques années, on ne voit plus d'inspecteurs. Celui qui passait auparavant était un homme incapable. Le travail de nuit serait avantageusement remplacé par le travail du jour et pour diverses raisons. C'est une ancienne habitude de travailler la nuit. La classe ouvrière en général se fournit de pain du boulanger. En général le profit de l'épicerie est de 3 par douzaine. Il connaît dans Québec des boulangers qui emploient quelquefois de l'eau impure qu'ils tirent d'un puits dans la cave. ARTHUR AHERN, secrétaire de la Cie des vapeurs de Québec.

Les vapeurs voyagent de Québec aux ports de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et l'île du Prince-Edouard. Les équipages sont en général recrutés à Québec, les gages sont de \$12 à \$13. Les matelots sont aussi obligés de travailler au chargement et au déchargement du vaisseau. En général ce sont toujours les mêmes hommes qui travaillent, les engagements sont pour 6 mois.

MICHEL BOIVIN, menuisier, désire être entendu sur la question des heures de travail. Il gagne de \$1.10 à \$1.20 l'été et de 90 à 1.00 en hiver. Il y a deux ou trois mois de chômage pendant l'année. Il ne croit pas que les avantages de l'école des arts et métiers soient assez appréciés.

WILLIAM BOULET, tanneur. — La condition sanitaire des tanneries est très peu salubre pour les employés qui y travaillent et les voisins. Les heures de travail sont de 10 par jour. Le salaire ordinaire est de \$5 par semaine. En hiver les salaires sont diminués jusqu'à \$3.50. Il y a dans les tanneries des employés aux foudres qui sont obligés de piétiner pendant toute la journée. C'est un ouvrage très fatigant et qui pourrait être remplacé par une machine.

A 11 heures et demie la séance s'ajourne jusqu'à deux heures de l'après-midi.

DÉPÊCHES

EVÊQUE DÉCÉDÉ

Dublin, 5. — Mgr James Walsh, D. D., évêque catholique romain du diocèse de Kildare et Leighlin, est décédé.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Paris, 5. — Le général Boulanger a écrit une lettre au ministre de la guerre. Le général Boulanger dit : "Ma position et la période que nous traversons m'obligent de me dévouer exclusivement à mes devoirs militaires. J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation, dans le but de prévenir toutes manifestations ou tentatives, de publier une lettre dans laquelle je pourrais engager mes amis de ne pas essayer à m'élire ou à me désigner à une position que je ne pourrais pas accepter."

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 5. — Le débat sur les estimations budgétaires de la guerre commence aujourd'hui à la chambre des députés. Le marquis de la Ferrière de la droite demande si c'était l'intention du gouvernement de dépenser tout le contingent affecté à ce budget.

Le général Logerot, ministre de la guerre, dit qu'il regretterait de ne pouvoir

répondre à cette question avant que les estimations fussent déposées devant la chambre.

M. Keller s'opposa à toute mesure tendant à réduire le budget de la guerre.

LE SUCCESEUR DU GENERAL MIDDLETON

Londres, 6. — Sir John Rose qui succèdera au général Middleton au commandement des troupes en Canada, a de longs et variés états de services. Il a pris part à la guerre de Crimée, à la révolte des Indes et à la guerre de l'Afghanistan.

Le Progrès Colonial et le Vieux Pays

Nous avons toujours remarqué avec plaisir les sentiments de sympathie qui ont toujours existé entre notre mère-patrie et la plus jeune partie de sa famille, les colonies, surtout celles de l'Amérique Occidentale. Comme l'enfant imite invariablement ses parents, ainsi du nourrisson qui vit au nord de la frontière américaine, avec cette différence qu'il semble marcher plutôt par lui-même. La preuve en est manifeste par son avancement dans la science et les arts. Et rien n'a été mieux prouvé que pas l'adoption universelle des remèdes de Thomas Holloway, les Pilules à l'intérieur, et l'Onguent à l'extérieur.

Nous apprenons par des statistiques en la possession de Thomas Holloway, que les premiers colons envoyés à la Grande rivière par la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre étaient obligés de se procurer des médicaments de leur choix. Et depuis il n'ont jamais oublié de se prémunir des deux remèdes d'Holloway. Comme les communications d'un côté de l'Atlantique à l'autre devenaient plus faciles aucun vaisseau ne partait pour l'Amérique sans avoir dans son chargement une bonne provision de ces médicaments synonymes de guérison.

Succès donc à cette noble entreprise. Le nom d'Holloway restera célèbre jusqu'à la fin des temps.

Liverpool Crusade.

Echos & Nouvelles

Académie St-Denis

A l'occasion de la fête de St-Thomas d'Aquin, l'Académie St-Denis du Petit Séminaire de Québec donnera ce soir, à 7 heures, dans la grande salle de l'Université Laval.

— Les furoncles, plaies et ulcères indiquent un sang vicié. La Salsepareille d'Ayer expulse toute humeur malsaine.

Accidents

Nous avons annoncé hier que le convoi express de l'Intercolonial a déraillé lundi entre St-Jean-Port-Joli et l'Islet. Le train a retardé 5 hrs. Une des roues du char de première classe s'est cassée et sans la présence d'esprit du Rvd. M. Briand, curé d'Amqui, qui a aussitôt donné l'alarme, le train se serait engagé sur le pont des Trois-Saumons et on aurait pu avoir à enregistrer un accident plus grave.

— Lundi soir, vers 8 heures, le jeune Léonidas Boivin, âgé de 9 ans, fils de M. Isidore Boivin, manufacturier de chaussures, rue St-Joseph, St-Roch, voulant placer une courroie sur un arbre de couche afin de mettre en mouvement une scie à découper, un de ses pieds glissa dans une autre courroie en mouvement, et il fut renversé.

Un jeune homme se trouvant à quelque distance de là, s'élança à son secours en entendant ses cris. Sa chaussure a été entièrement enlevée du pied, et il a reçu une blessure à la jambe. Le médecin mandé immédiatement, a pansé la blessure, qui heureusement n'est pas grave.

— Rien n'égale la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang. C'est la médecine du printemps.

Incendie d'une église

Un incendie a réduit en cendres l'église de Ste Rose de Sweetshurst, dans le diocèse de St-Hyacinthe. L'édifice était presque neuf, ce qui est doublement malheureux, attendu que les habitants vont être de nouveau obligés de recourir aux souscriptions pour reconstruire leur église.

Le Baume d'Allen est le spécifique contre la toux et le Rhume aux Etats-Unis et au Canada.

Elections municipales

A une réunion d'électeurs municipaux du quartier St-Pierre, tenue lundi soir dans les salles du club de raquettes le "Montagnais", MM. Charles Bergevin et S. J. Demers (de la maison Demers & Rivier) ont été pris de se porter candidats, le premier comme échevin, et le second comme conseiller.

Nous autorisons les Epicieris de garantir que les Extraits "Royal" donneront satisfaction.

Mgr Soulé

Mgr Soulé, le prélat français qui prêchait le carême à Notre-Dame de Mont-réal doit visiter Québec, paraît-il. On se demande s'il sera possible d'entendre l'éminent prédicateur à la Basilique ?

Onguent et Pilules d'Holloway

Dans toutes les maladies il convient de faire un effort suprême pour chasser ces infirmités envahissantes et les guérir. Les remèdes remarquables découverts par le professeur Holloway accompliront ce résultat désirable, sans provoquer aucun de ces dangers résultant de l'antique méthode de traiter les inflammations ulcéreuses, les affections scrofuleuses, et les ennemis du scorbut. Les invades les plus timides peuvent se servir de l'Onguent et des Pilules avec une grande certitude de succès, pourvu qu'on fasse une attention quelconque aux "Directions" qui les accompagnent. Tous deux adoucissent, guérissent et

SCIENTIFIC AMERICAN

POUR 1888

LE PLUS POPULAIRE DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES DU MONDE
ÉTABLI EN 1845

Circulation plus grande que tous les journaux du même genre réunis.

— 000 —

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR LE CANADA NE SONT SEULEMENT QUE DE \$3.20
POUR UNE ANNÉE Y COMPRIS LE POSTAGE—POUR LES PAYS ÉTRANGERS \$4.

Cette publication si étendue et si magnifiquement illustrée paraît une fois par semaine, chaque No. contient 16 pages d'informations utiles et un grand nombre de gravures originales des nouvelles inventions et découvertes représentant les travaux d'ingénieurs, nouveautés dans les Arts Mécaniques, les Manufactures, la Chimie, l'Electricité, la Télégraphie, la Photographie, l'Architecture, l'Agriculture, l'Horticulture, l'Histoire Naturelle, etc.

Toutes les classes de lecteurs trouveront dans le "SCIENTIFIC AMERICAN" un résumé populaire des meilleurs renseignements sur les sciences du jour, et le bit des éditeurs est de les représenter sous une forme attrayante en se servant autant que possible de termes faciles à comprendre et toutes les intelligences y trouveront une lecture instructive. Cette publication active les connaissances et le progrès dans toutes les localités où elle circule.

Une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN" et une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT" (voyez l'annonce ci-dessous) seront adressées à tout abonné pour un an, postage compris sur réception de sept piastres.

La meilleure manière de remettre le montant de l'abonnement se fait par un mandat de Poste. Toutes lettres et tous mandats doivent être adressés et payables à

MUNN & Co., Editeurs,

361, Broadway, New-York.

Scientific American Supplement.

C'est une publication différente de celle du SCIENTIFIC AMERICAN mais du même format, chaque numéro contient 16 pages. Le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT contient un très grand nombre de matières ayant rapport avec les sciences les plus récentes et les plus importantes de toutes les parties du monde dans les Sciences, la Mécanique, l'Architecture et la Génie. Chaque numéro contient plusieurs illustrations, ayant rapport aux travaux, en voie de se faire ou terminés tant de ce côté-ci de l'Atlantique que de l'autre côté, des plans et des vues d'architecture de nouveaux édifices publics, de jolies maisons de ville et de campagne, d'ameublements, etc.

DES TRADUCTIONS des journaux Français, Allemands et autres, accompagnées d'illustrations des grands travaux de génie; aussi des constructions importantes projetées, en progrès ou complétées ayant rapport à la marine ou à la mécanique, tant dans notre pays qu'à l'étranger.

LES MÉMOIRES LES PLUS IMPORTANTS lus aux congrès scientifiques par les hommes les plus éminents paraissent dans le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT. Ce journal mis en volume forme une encyclopédie de renseignements les plus utiles, et représente l'histoire complète du progrès du temps dans les Sciences, les Arts et le génie mécanique. Ce journal ne contient pas d'annonces.

Prix—\$5 par année, d'avance; ou un abonnement au SCIENTIFIC AMERICAN (voyez le prospectus plus haut) et un au SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT pour un an par la poste \$7 aussi d'avance—Remise par la poste à l'adresse de

MUNN & Co.,

Publishers Scientific American,

361 Broadway New-York.

MUNN & Co., ont obtenu pour leurs clients depuis l'établissement de leur bureau d'agence en 1846, plus de cent mille brevets. Aucun autre bureau de ce genre n'a de meilleurs moyens à sa disposition pour obtenir à bonne composition et promptement, des Brevets, des marques de commerce, des droits de propriété etc.

Après examen des inventions, avis est donné gratis sur la possibilité de les faire breveter.

Nous nous chargeons d'obtenir à des conditions les plus favorables, des Brevets dans les Etats-Unis, en Canada et dans les autres pays.

On adresse gratis à ceux qui en font la demande des pamphlets donnant les renseignements nécessaires pour obtenir des Brevets dans ce pays et à l'étranger.

Québec, 9 février 1888.

Bon Marché

H. ERN & Co.,

42, EYRE ST.,
SHEFFIELD, Angleterre.

Manufacturier de Couteaux de poche, couteaux de table,
Razoires, Ciseaux, etc., etc.

Toutes les commandes accompagnées de références sur l'Angleterre ou chèque sur Londres ou Paris, seront exécutées immédiatement

Quebec, 24 août 1887

Bon Marché

FAITES VOS CLICHÉS VOUS-MÊME !!

ANTITYPE

POUR STÉRÉOTYPER

PROCÉDÉ DU PAPIER MACHÉ

C'EST LE MEILLEUR APPAREIL qui ait jamais été OFFERT AU COMMERCE, pour tous les genres de travaux tels qu'Impressions pour chemins de fer, Livres et Réglures, Etiquettes, Entêtes de Journaux, Textes d'Annonces à longs termes, Reproduction de Gravures, etc., etc.

On se peut en temps et en lieu à chasser les moules pour mouler, la destination des moules en papier s'opère avec les plus grandes facilités.

L'appareil peut être mis en opération soit avec l'huile de charbon ou le gaz. On ne dépense pas plus d'une pinte d'huile de charbon pour 10 à 12 heures de travail.

La machine est tellement simplifiée qu'un enfant de 12 à 15 ans peut la travailler facilement. Grandeur de la machine, 19 x 30.

APPAREIL COMPLET AVEC DES INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES.

Ordres ou demandes d'informations peuvent être adressés aux soussignés, seuls agents

JOSEPH MOSSAN,

Rue Lachapelle, 18,

QUARTIER MONTREAL,

QUÉBEC

P. N. CAMERON, Fils,

Rue Hubert, 11

MONTREAL

J. & W. REID

Fabriquants de Papiers,

98-100, Rue ST-PAUL,

QUÉBEC.

Publications Importantes

MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture sec et goudronné.

MOULIN AU PONT ROUGE.—Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN WOODEND A PORTNEUF.—Carton d'asbeste pour empaqueter, pulpe de bois, carton carton pour boîtes.

MOULIN A STE-ANNE.—Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries et Papier à Tapisser de toutes sortes

Aussi: — Guenilles, Amarrés, Produits Chimiques et Matériel complet pour la manufacture de papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron et Résine.

Le plus haut prix payé pour tout ce qui concerne la fabrication du papier.

LOUIS JOBIN,

Statuaire

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON,

QUARTIER MONTREAL,

QUÉBEC

J. A. Langlais,

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

177, rue St-Joseph, St-Roch,

QUÉBEC.

Québec, 29 Mars 1887

L. BROUSSEAU,

Imprimeur et Editeur Propriétaire

— DU —

"COURRIER DU CANADA."

— ET DU —

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

No. 9, Rue Buade, Haut-Ville.

QUEBEC.

IMPORTATEUR DE,
CIRE, CIERGE, ETC.

— ET —

Fournisseurs des Fabriques.

Impressions de toutes especes, telles que:

TETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

CARTES DE VISITE,

RAPPORTS,

CHEQUES, et BILLETS,

PLACARDS, AFFICHES,

DRAFTS, ENVELOPPES,

CATALOGUES, LISTES DE PRIX,

MONOGRAMMES,

CARTES D'AFFAIRES,

PROGRAMMES, CIRCULAIRES,

LETTRES FUNERAIRES, Etc, Etc

On exécutera pour avocats :

BLANCS DE SOMMATION,

DEMANDE DE PLAIDOYER,

FIAT,

COMPARUTION,

DECLARATION SUR BILLETS,

DECLARATION SUR COMPTES,

DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE,

SUBPENA,

AFFIDAVIT,

INSCRIPTION

INVENTAIRE DE PRODUCTION.

Pour Notaires :

BLANCS DE BILLETS,

QUITTANCE,

PROCURATION,

TRANSPORT,

CONTRATS DE VENTE,

CONTRATS DE MARIAGE

PROTET,

D'OBLIGATION,

BAUX A LOYER,

SAISIE-ARRET APRES,

JUGEMENT,

BREF DE SAISIE-GAGERIE

PROCES-VERBAUX DE SAISIE,

OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES,

MÉMOIRE DE FRAIS, ETC.

Guide Floral

— DE —
VICK.

LE GUIDE FLORAL DE VICK pour 1888 est mieux fait que jamais, et devrait être entre les mains de toute personne qui désire acheter des graines, plantes ou bulbes. Il contient trois planches coloriées, des milliers de gravures, et près de 150 pages, où l'on peut se renseigner sur ce que l'on doit acheter, où acheter, sur le plus bas prix pour des marchandises de valeur. Le prix du GUIDE est de 10 cents seulement, y compris un certificat donnant droit à 10 cents de graines en valeur.

JAMES VICK, GRAINETIER,
Rochester, N.-Y.

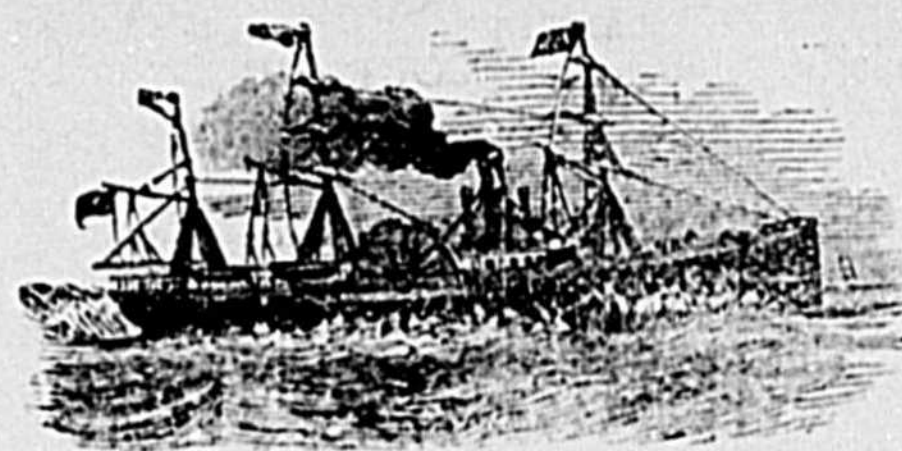
Québec, 12 janvier 1888—3f.

Arbres d'ornementation

M. JOSEPH BOIVIN, de Saint-Ambroise, est déjà connu de nos lecteurs comme un éminent spécialiste d'une grande réputation. Nous aimons à le signaler au public encore une fois sur le soin particulier qu'il donne à l'entretien des arbres fruitiers et à ceux destinés à orner les devantures des maisons. Il a constamment en mains des rosiers, des pruniers, des pommiers, etc.

M. Boivin invite les personnes qui désirent orner leurs demeures en plantant des arbres de choix à visiter la collection qu'il possède et qu'il vend à des prix extrêmement réduits.

Québec, 12 sept 1887—1m



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mâles

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1887 Arrangements d'Hiver—1888

Les lignes de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à double engin, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Vaisseau	Tonnage	Commandants
NUMIDIAN.....	6100	en construction
PARISIAN.....	5400	Capt James Wylie.
SARDINIAN.....	4650	Lt Smith, R N R
POLYNESIAN.....	4100	Capt J Ritchie.
SARMATIAN.....	3600	" J Graham.
CIRCASSIAN.....	4000	" W Richardson.
PERUVIAN.....	3400	" H Wylie.
NOVA SCOTIAN.....	3300	" H R Hughes.
CASPIAN.....	3200	Lt R Barrett R N
CARTHAGINIAN.....	4600	Capt A Macnicol.
SIBERIAN.....	4600	" R P Moo e.
NORWEGIAN.....	3531	" J G Stephen.
HIBERNIAN.....	3440	" John Brown.
AUSTRIAN.....	2700	" J Ambury.
NESTORIAN.....	2700	" W Dalziel.
PRUSSIAN.....	3000	" A McDougal.
SCANDINAVIAN.....	3000	" John Park.
BURNOS AYREAN.....	3800	" J Scott.
COREAN.....	4000	" C J Menzies.
GRECIAN.....	3600	" C E LeGallais.
MANITOBIAN.....	3150	" R Carruthers.
CANADIAN.....	2600	" John Kerr.
PHOENICIAN.....	2800	" D McKillop.
WALDENSIAN.....	2600	" D J James.
LUCERNE.....	2200	" W S Main.
NEWFOUNDLAND.....	1500	" C Mylius.
ACADIAN.....	1350	" F McGrath

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Ligne de la Malle de Liverpool

Steamers	De Liverpool à Baltimore via Halifax	De Baltimore à Liverpool via Halifax	De Halifax à Liverpool
	Jeu	Mardi	Samedi
CIRCASSIAN.....	2 février	21 février	25 février
SARMATIAN.....	16 "	6 mars	10 mars
SARDINIAN.....	1 mars	20 "	24 "
PARISIAN.....	15 "	3 avril	7 avril

LE DEPART D'HALIFAX se fait A DEUX HEURES P. M.,

ou à l'arrivée des trains de l'Intercolonial venant de l'Ouest.

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC VIA HALIFAX

Cabine.....	\$60 00, \$75 00 et \$85
Suivant les accommodements.....	
Intermédiaire.....	\$300
Entrepont.....	\$2
Billets de retour à prix réduits.....	

Service Liverpool, Queenstown, St-Jean T. N., Baltimore et Halifax

Steamers	De Liverpool à Baltimore via St-Jean et Halifax	De Baltimore à Liverpool via St-Jean et Halifax	De Halifax à St-Jean à Liverpool
	Mardi	Mardi	Lundi
N. SCOTIAN.....	8 Nov.	29 Nov.	5 Déc.
ASSYRIAN.....	22 "	13 Déc.	19 "
PERUVIAN.....	6 Déc.	27 "	2 Janvier
N. SCOTIAN.....	20 "	10 Janvier	16 "
AUST.....	3 Janvier	24 "	

LIGNE DE GLASGOW

De Glasgow	Steamers	De Boston vers le	De Philadelphie vers le
10 février	HIBERNIAN.....		2
17 "	CARTHAGINIAN.....	5 mars	
24 "	MANITOBIAN.....		16 mars
2 mars	SIBERIAN.....	19 mars	
9 "	NORWEGIAN.....		30 mars
16 "	SCANDINAVIAN.....	2 avril	
23 "	HIBERNIAN.....	13 avril	
30 "	CARTHAGINIAN.....	16 avril	
6 avril	MANITOBIAN.....		27 avril

Les lits sont invariablement payables d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Des cartes de passage sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des Etats-Unis.

Pour plus amples détails, s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE,

Agents.

Québec, 3 mars 1888.

ELIXIR

Préparée par les SŒURS DE L'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR

Cet elixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer Broussau.

C'est un composé alimentaire et médicamenteux qui demande le moins de travail possible de l'estomac, pour être absorbé dans le sang et qui, de plus, active l'appétit et la digestion, le rendant ainsi supérieur, dans son usage, à tous les extraits de bœuf. L'expérience de plusieurs années a prouvé que c'est le remède le plus prompt et le plus actif pour enrichir le sang, pour combattre la tendance à la consommation et la dyspepsie des personnes débiles.

Maintenant en vente

Au bureau du

"Courrier du Canada."

HISTOIRE DE LA

Paroisse du Cap Santé

DE 376 PAGES,

Par M. l'abbé F.-J. GATIEN.

50 cents

La Véritable

EAU de FLORIDE

— DE —

Murray & Lanman.

LE PLUS EXQUIS de tous les

Parfums pour la Toilette

Supérieure à « l'Eau de Cologne » par la délicatesse de son arôme et la fraîcheur et permanence de son parfum sur le Mouchoir.

DANS LE BAIN elle rafraîchit le Corps et vivifie le Cerveau.

Se méfier des Contrefaçons.

LA

SALSEPAREILLE-BRISTOL



EST UN REMÈDE INFALLIBLE

pour guérir radicalement toute maladie provenant de l'Impureté du Sang, le Rhumatisme, les Plaies Inguérissables et toutes les Affections de nature éruptive, acrofuluse ou syphilitique.

Le Remède de Famille par excellence.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE.



Les Pilules et

Onguent Holloway !

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les Indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du

professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD

LONDRES, et vendu à raison de 1s. 14d., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé: THOMAS HOLLOWAY,

533, Oxford Street, London

Québec, 2 novembre 1881—1 an

CONDITIONS

— DU —

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement

ÉDITION QUOTIDIENNE

CANADA { Un an.....\$6.00

RT { Six mois.....\$3.00

ETATS-UNIS. { Trois mois.....1.50

ANGLETERRE..... { Un an.....25s

{ Six mois.....12s

{ Trois mois.....6s

FRANCE..... { Un an.....60 Francs

{ Six mois.....30 "

{ Trois mois.....15 "

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Six lignes et au-dessous.....50 centimes

Pour chaque insertion subséquente.....12s

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion, et de 5 centimes pour les insertions subséquentes.

Reclames : 20 cents la ligne.